BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2082

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

918 510 819 RCS Orléans.
JARDI DEPOT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 2319, route Nationale 20, 45770 Saran.
Précédent propriétaire : 918 510 819 RCS Orléans. **JARDI DEPOT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PEPINIERES RAFFARD Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 545 route de Paris 45270 Quiers-sur-Bezonde Capital : 3000.00 EUR Numéro unique d'identification : 982502536 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : JARDI DEPOT Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 2319 route Nationale 20 45770 Saran Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 918510819 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 161408.16 EUR - passif de 125306.22 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : actif net de 36 101.94 euros. Le rapport d'échange de droits sociaux a été fixé à 8 parts de la société JARDI DEPOT pour 1 action de la société P-R PEPINIERES RAFFARD. Il en résultera une augmentation de capital de la société P-R PEPINIERES RAFFARD pour un montant de 390 euros par réallocation de l'actif net apporté. Il est envisagé de donner à la fusion un caractère rétroactif d'un point de vue comptable au 28 février 2026. La fusion sera réalisée au lendemain du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R 236-8 du code de commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L, 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce d'Orléans. . Date du projet commun de fusion : 28.02.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PEPINIERES RAFFARD : 27.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans). Pour la société JARDI DEPOT : 28.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans)..